



ARRETE N° 2025 - 367
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Collecte des déchets
Plage du Butin
NBC Sports Next
Mardi 1er Juillet 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande Monsieur CAPORAL Christophe – NBC Sports Next – 50, boulevard Haussman – 75009 Paris, afin d'organiser une collecte des déchets, Plage du Butin à Honfleur, le Mardi 1er Juillet 2025, de 15h30 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à organiser, sous son entière responsabilité, une Collecte des Déchets, Plage du BUTIN à Honfleur, le MARDI 1ER JUILLET 2025, de 15h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : Les participants devront à la fin de la collecte des déchets, déposer les sacs poubelles dans les containers à proximité du Parking de la plage du Butin, afin qu'ils puissent y être collectés.

ARTICLE 3 : 3 places de stationnement seront interdites et réservées, à la date et horaires cités dans l'article 1, pour les participants à la collecte.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Juin 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulatin, Jérôme HAMEL

